

La Petite Tunisienne

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page: 5 fr. la ligne ; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

La Loi de 8 heures et les Chemins de fer

La Commission des Finances du Sénat a émis récemment l'avis que pour parer au déficit d'exploitation des chemins de fer, il y avait lieu d'apporter des dérogations à la loi de huit heures qui est appliquée d'une manière abusive et inconsidérée sur tous les réseaux et notamment sur le réseau de l'Etat.

La stricte exécution des dispositions de la loi de huit heures a eu, en effet, le double résultat d'augmenter considérablement les dépenses, tout en réduisant le rendement. Voici quelques chiffres significatifs :

L'effectif du personnel a dû être augmenté par rapport à 1914, de 25 à 32 pour cent en moyenne pour les agents des gares ; de 30 à 35 pour les agents des trains et de plus de 40 cent pour les mécaniciens et les chauffeurs.

Sur le réseau de l'Etat, qui avait, avant la guerre, 75.000 agents, l'application de la loi de huit heures a abouti à en augmenter le nombre de 25.000. Dans certaines petites gares de ce réseau où ne passent qu'un train le matin et un train le soir, on a doublé le nombre des agents, sous prétexte que l'intervalle de douze heures séparant le passage de ces deux trains dépasse la durée légale du travail.

A la courbe ascendante des effectifs correspond une courbe descendante du rendement. Le tonnage chargé par heure de travail qui était de 1 tonne 18 en 1913 est tombé à 0 tonne 90 en 1920, accusant une diminution de 23 pour cent. Le nombre de wagons manœuvrés par heure est passé dans le même temps de 4,27 à 3,37, soit une diminution de 21 pour cent. Dans les ateliers, le rendement horaire a été réduit de moitié. Le 25 juin 1920, M. Josse, député, disait à la Chambre que malgré une augmentation de 30.000 cheminots, la moyenne des wagons chargés était en diminution de 43 pour cent sur le chiffre d'avant guerre, et qu'aux 13.000 équipes de mécaniciens et chauffeurs des six réseaux français, il allait falloir en substituer 19.000 pour obtenir le rendement nécessaire.

Quant aux dépenses occasionnées par la loi, elles sont considérables. Les plus récentes évaluations fixent à 684 millions par an, pour l'ensemble des réseaux, le supplément des dépenses afférentes au personnel.

Des conséquences aussi néfastes exigent un remède immédiat et énergique. Il faut que les réseaux soient autorisés à laisser dormir la loi de huit heures tant que la situation ne sera pas redevenue normale. Le Trésor, les contribuables et tous les usagers y gagneront puisque c'est à l'impôt et à un nouveau relèvement des tarifs qu'il faudra inévitablement avoir recours pour combler le déficit qui se creuse chaque jour.

Est-ce qu'en Tunisie la solution n'est pas la même, toutes proportions gardées ? Est-ce que du fait de l'application de cette loi qu'aucun décret n'a promulgué le rendement n'est pas inférieur et la dépense d'exploitation très supérieure ? Pour faire face à celle-ci on a dû relever exagérément les tarifs ce qui a produit une forte diminution dans les recettes aussi bien pour les transports des voyageurs que des marchandises aussi, plus que jamais, doit-on revenir aux dix heures seul moyen d'équilibrer les recettes et dépenses et nous comptons que M. Lucien Saint aura suivi la discussion qui s'est établie au Sénat et saura s'en inspirer pour réparer la gaffe de son prédécesseur qui semblait avoir pris pour devise : après moi le déluge !

×

Au Maroc, les chemins de fer ren-

dent de grands services aussi les recettes sont montées de 4 millions en 1917 à 7 millions en 1918, 29 millions en 1919 et près de 34 millions en 1920 !

Ces chemins de fer, d'abord créés pour les besoins de l'armée et exclusivement militaires, ont été confiés à une nouvelle direction. Le rôle de celle-ci est de concilier les besoins du ravitaillement de l'armée et les intérêts du commerce. Il semble qu'elle y ait pleinement réussi et qu'elle donne satisfaction aux commerçants.

La nouvelle direction s'est préoccupée de rechercher les bénéfices de l'entreprise dans l'intensité du trafic plutôt que dans l'élévation des tarifs.

En plus de l'impulsion donnée aux affaires, cette diminution des tarifs a l'avantage de réduire le trafic sur routes par camions automobiles. Ce trafic a été tel, en 1920, que pour l'entretien de 3.500 kilomètres de routes en service, l'administration du protectorat a dû dépenser plus de 15 millions.

Pour satisfaire aux demandes de plus en plus nombreuses du commerce, la nouvelle direction renforce son matériel, recrute du personnel, réorganise ses ateliers, et de plus en plus les voies ferrées marocaines rempliront leur rôle qui est de donner une impulsion puissante au développement de l'activité économique.

Ne pourrait-on pas également s'inspirer de l'exemple que nous donne le Maroc puisqu'il donne de si bons résultats ?

BULLETIN

La Magistrature Algérienne

Le Sénat a adopté sans discussion, dans sa séance du 9 avril 1921, le projet de loi relatif à la magistrature algérienne, qui ne semble pas viser, — et ce serait regrettable — notre magistrature tunisienne.

« Article unique. — Les premiers présidents, présidents de Chambres et conseillers de la Cour d'appel d'Alger ; les présidents, vice-présidents, juges et juges suppléants des tribunaux de première instance de l'Algérie, ne pourront être l'objet d'une mesure disciplinaire, être déplacés ou mis à la retraite d'office que dans les conditions et suivant les règles applicables aux magistrats de la métropole. »

Après l'adoption de ce projet de loi, il s'est occupé des traitements et a voté les relèvements suivants :

A dater du 1^{er} juillet 1921, une majoration temporaire de traitement est accordée aux membres du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes, à tous les magistrats, aux juges de paix et aux commis-greffiers. Cette majoration est fixée à 4.000 francs par an pour les membres du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes, pour les magistrats de la Cour de Cassation, des Cours d'appel et des Tribunaux civils, ainsi que pour les juges de paix d'Algérie et de Tunisie. Elle est fixée à 3.000 francs par an pour les juges de paix de France, à 2.000 francs par an pour les juges suppléants des tribunaux de France et les attachés titulaires à la Chancellerie, ainsi que les commis-greffiers de la Cour de Cassation et de la Cour d'Appel de Paris ; à 1.200 francs pour les commis-greffiers des tribunaux de première instance.

Il faut avouer que nos magistrats ne sont pas gâtés et qu'ils méritaient mieux que cette insignifiante majoration de traitement qu'on a bien soin de déclarer temporaire ! alors que dans toutes les administrations les bénéficiaires considèrent bel et bien acquis les relèvements dont ils ont bénéficié sous la pression de la vie chère qui, un moment, se fit particulièrement sentir.

Autour du trône beylical

Les intrigues des valets

Le public, en général, est peu au courant des choses de la Cour beylicale ; il ne voit dans S. A. le Bey, ses fils et la famille beylicale qu'un souverain heureux, aimé et vénéré de son peuple, les transports d'affection de ses sujets et les fêtes somptueuses données l'an dernier à l'occasion de sa guérison, sont là pour attester ces sentiments de profonde vénération — respect des Français qui apprécient hautement sa loyauté et les marques nombreuses d'amitié fidèle données à notre pays avant, pendant et depuis la guerre : respect également des étrangers qui partagent nos sentiments ; le public ne voit que des princes jouis-

sant de l'estime publique et générale qui s'attache à leur rang princier et à la correction de leur vie privée.

Il semblerait donc que tout doive être pour le mieux à la Cour beylicale, dans la dynastie régnante, qui n'a plus à donner des gages de son loyalisme et des sentiments réels et profonds d'affection qu'elle nourrit pour la grande France protectrice qui a fait de la Tunisie un état policé et bien ordonné qui fait l'admiration des visiteurs impartiaux.

Cependant, combien différente est la réalité par suite des intrigues inimaginables nouées autour du trône par des serviteurs malintentionnés qui s'attachent comme à plaisir à créer des histoires qui finissent par percer les épaisses murailles du palais et à arriver aux oreilles du public qui n'y peut croire et se demande pourquoi S. A. le Bey garde autour de lui de tels gens si peu dignes de sa confiance ? Pourquoi il ne chasse pas de son entourage les louches intrigants et ne se débarrasse pas de la vermine qui empoisonne son existence et peut compromettre la mutuelle confiance qui doit être à la base des relations entre la Cour et la Résidence générale ?

Aussi, tous ceux qui ont trempé dans l'envoi du message au président de la République tendant au maintien de M. Flandin à la résidence générale et autres manigances que nous ferons connaître — tous, sans exception — doivent être impitoyablement écartés de la cour et ils devront s'estimer heureux d'en être quittes à si bon marché pour une intervention aussi maladroite qu'intéressée qui, en d'autres temps, leur aurait peut-être valu un petit tour au Bardo ou tout au moins un exil à Kerkennah et à la confiscation de leurs biens.

CEIL-DE-LYNX.

Jacques Bahar

et le grand Rabbini de Tunisie

Nous recevons de Jacques Bahar la copie d'une deuxième lettre qu'il vient d'adresser à son coreligionnaire M. le grand Rabbini de Tunisie, Israël Zeitoun, en nous priant de la reproduire dans la « Petite Tunisie ».

Malgré son style un peu vif nous ne croyons pas pouvoir refuser ce service à un vieil ami, fortement pris à partie lui-même dans une partie de la presse locale, quand il donne une leçon de tact et taille des croupières — et quelles croupières ! — aux savants juifs de Tunisie qui ont la prétention d'être plus calés que lui, ce puits de science, universellement reconnu.

De plus, la question de la désaffectation du cimetière juif de l'Avenue Roustan intéresse trop la population entière pour étouffer la discussion ouverte depuis plus d'un an, si d'elle peut arriver la solution désirée par toute la ville, autorités comprises.

Nous insérerons dans notre prochain numéro, faute de place aujourd'hui et aussi parce que nous ne voulons pas être un trouble-fête en ces jours de pâque juive.

Singulière et troublante coïncidence

Notre confrère le « Rabelais » de Nice continue sa patriotique campagne contre l'abominable traité du 27 juin 1918 passé par « Pichon-les-Caves-de-Pékin » avec le prince de Monaco qui fait de la principauté un état souverain et indépendant !

Heureusement, dit le « Rabelais » que l'acte de démission de M. Pichon (aujourd'hui pensionnaire de la Malmaison, autrement dit d'une maison de fous) n'a pas encore été ratifié par les Chambres, et ne le sera probablement jamais.

Et, plus loin, notre confrère niçois insère dans sa petite correspondance une lettre qui est bien troublante pour nous qui habitons la Tunisie et savons les gros, très gros intérêts que M. Pichon a dans ce pays.

Et ce qui est plus troublant encore, c'est que c'est précisément depuis 1918 que son agent à Tunis effectua de très gros achats d'immeubles importants. Il n'y a peut-être qu'une simple coïncidence mais bien fâcheuse quand on lit des lettres

comme celle de M. Philippe D., à Toulouse : « On ne saura jamais le nombre de millions que ça a coûté pour arracher le prince de Monaco à sa vassalité et pour que la République Française traite avec lui d'égal à égal en le considérant comme un Souverain... étranger. Mais, vous auriez tort de croire que c'est le Prince qui payait. Ça a toujours été la Maison de Jeu. Aussi a-t-on été tout étonné quand on s'est aperçu qu'au lieu des 240 millions qui auraient dû représenter les actions, il n'y avait plus un sou en caisse. »

Troublant, excessivement troublant n'est-ce pas ?

NOS ÉCHOS

A quand l'interdiction de la fabrication et de la vente de la boukha ?

Alors que l'absinthe et l'anisette sont prohibées on ne s'explique pas pourquoi la boukha ne subit pas le même sort.

Retour de S. A. le Bey à la Marsa

Après quelques mois passés à Hammam-Lif, S. A. le Bey a regagné sa résidence de La Marsa où la population a été heureuse de son retour. Les princes avaient déjà quitté Hammam-Lif depuis une quinzaine de jours.

Fin de la tournée résidentielle

Le résident général, M^{me} Lucien Saint et leur suite sont rentrés la semaine dernière à Tunis après une tournée d'une quinzaine de jours dont ils se souviendront longtemps, paraît-il.

Notre correspondant de Sousse nous informe que la capitale du Sahel répondant à l'appel du sénateur Gallini a réservé au représentant de la France l'accueil le plus empressé et chaleureux comme il sied à une ville qui a l'insigne honneur d'avoir pour maire un représentant de la haute assemblée.

Elle espère que le résident général gardera un bon souvenir de Sousse et qu'elle aura l'honneur de le revoir souvent pendant le cours de sa magistrature.

Le sénateur Gallini à Tunis

Notre éminent ami M. le sénateur Gallini était de passage ces jours-ci à Tunis où de nombreux amis qui n'avaient eu le plaisir de le voir à son arrivée de France ont été heureux de le saluer et de le complimenter.

Jeudi matin il était l'hôte de M^{me} Lucien Saint et de M. le résident général qui avaient également prié M. le colonel Felici, délégué à la Conférence Consultative, son beau-frère, d'assister à ce déjeuner très intime et hier il présidait le banquet de la Corse qui l'a acclamé président d'honneur.

Le sénateur est reparti aujourd'hui pour Sousse où il passera quelques jours avant de rejoindre Paris.

Le lycée Carnot glorifie ses morts

Une imposante et émouvante cérémonie a eu lieu, dimanche dernier, au lycée Carnot à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de cent soixante braves du lycée ; professeurs, maîtres ou élèves, morts pour la patrie.

Des discours ont été prononcés par MM. Nicolas, président des anciens élèves, Duval, proviseur, Lançon, délégué du ministre de l'Instruction publique et enfin par M. le résident général glorifiant les braves tombés pour la patrie.

Nous nous inclinons profondément devant ce monument qui nous rappellera des noms particulièrement aimés et profondément regrettés.

Une manifestation aux finances en l'honneur de M. Dubourdieu

La semaine dernière tout le personnel de la direction générale des finances était réuni autour de M. Crancier, directeur général, pour manifester une dernière fois à M. Dubourdieu les sentiments de profonde affection qu'il nourrit à son endroit et lui offrir un objet d'art, gage d'affection réelle pour le directeur qui pendant de si longues années dirigea les services financiers de la Régence.

Nous nous associons à cet hommage et prions M. le Directeur général honoraire des finances tunisiennes d'agréer

les vœux que nous formons pour sa santé et celle de sa famille, et qu'il jouisse longtemps d'une retraite bien gagnée à Hammam-el-Lif où il va se retirer par suite de la dissolution anticipée de la Société pour le commerce extérieur de l'Afrique du Nord.

Dans la presse

Nous recevons le premier numéro de l'*Economiste Africain*, organe de défense des intérêts économiques de l'Afrique du Nord qui se publie à Alger, 2, rue Berlioz, se spécialise aux questions d'ordre économique, commerce, industrie, agriculture, budget, intérêts matériels et financiers de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue et plein succès notre confrère.

Les braves

Nous sommes heureux de féliciter le capitaine Pinelli du 3^e Tirailleurs gendre de notre ami M. Mariani, administrateur délégué de la « Dépêche de l'Est de Bône » qui vient de recevoir la croix d'officier de la Légion d'honneur pour faits de guerre.

Nécrologie

Nos amis MM. Antoine Gaudiani, avocat, ancien bâtonnier, chevalier de la Légion d'honneur, délégué à la Conférence Consultative, Dominique Gaudiani secrétaire général adjoint du gouvernement Tunisien et à leurs familles viennent d'avoir la douleur de perdre leur sœur et belle-sœur M^{me} de Leyris de Campredon femme du médecin chef de l'hôpital de Casablanca.

En cette douloureuse circonstance nous les prions d'agréer nos bien sincères condoléances.

— Nous réitérons nos plus vives condoléances à M^{me} Vve Victor Azerm, M. et M^{me} Maurice Azerm et leurs enfants, M. et M^{me} Pellet dont les obsèques de leur très regretté Victor Azerm ont eu lieu vendredi matin, quelques heures après l'arrivée du « Duc d'Aumale », au milieu d'un grand concours d'amis venus apporter un adoucissement à leur douleur.

A la communauté israélite de Sfax

Par arrêté du premier ministre de S. A. le bey, notre ami, M. Albert Chemla, a été nommé président de la caisse de secours et de bienfaisance israélite de Sfax.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

M. Victor Guez reste chargé de la déléguation du gouvernement auprès du dit comité de bienfaisance.

Une chambre de commerce indigène à Sfax

Les indigènes de la grande cité du Sud réclament la création d'une Chambre de Commerce tout comme celle de Tunis.

Il nous semble que les intérêts de nos protégés aussi importants de cette ville et la région sont assez importants pour qu'on leur donne satisfaction de même qu'à Sousse où ceux-ci ne sont pas moindres.

Aussi, avec la « Dépêche Sfaxienne » nous réclamons une Chambre de Commerce indigène à Sfax et une à Sousse.

L'avance de l'heure légale en Algérie

L'avance de l'heure légale a-t-elle vécu en Algérie ? Déjà, cette année, à la suite des nombreuses réclamations et critiques dont elle fut l'objet son application avait été limitée à la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre.

Ce n'était là qu'une mesure batarde ne donnant satisfaction à personne, puisque l'heure devait être avancée précisément pendant les mois les plus chauds de l'année.

D'après les dernières nouvelles, on a pris en considération les réclamations des Algériens et leur bien-fondé puisque M. Colrat, sous-secrétaire d'Etat, a déposé un projet de loi tendant à l'abrogation en ce qui concerne l'Algérie de l'application de l'avance de l'heure, dont aucun Algérien ne regrettera la disparition.

Et ici, en Tunisie, où les mêmes inconvénients ont été signalés et dénoncés par tous les journaux sans exception vait-on continuer à nous imposer plus longtemps une heure qui nous fait travailler

Maisons Recommandées

Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — A. Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie (en face la Poste) — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Sousse (Tunisie) — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Sousse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis **J. & A. BEMBARON**, Vente, échange et location de Pianos.

JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz **MAUD EUVE**, 70, Av. Gambetta, Hyères (Var).

Entreprise Générale des Travaux Electriques, E. A. Minaud et Fils, ancien Anconeurier et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis — Réparations — Magnéto — Toutes Machines Electriques Rebobinage - Enroulement.

Droguerie de la Poste, — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques, etc.

Entrées coloniales : Borg frères, 11, rue des Glaciers - Tunis — Maison de confiance vendant au détail au prix de gros — Produits de Premier choix.

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures — J. Zeitoun, 27, rue d'Italie — Expéditions pour tous pays.

Les GALERIES PARISIENNES (Alphonse Licari, pp^{tes}), 1, Place Pichon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques connues - Atelier de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Brant frères et Cie, pp^{tes}.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Chandler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax (Tunisie) — Maison fondée en 1900.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1er ordre — Viazzi, propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Soemama (diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier), 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuénot — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

M. SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, avenue Jules-Ferry - Tunis.

QUINCAILLERIE-FERRONNERIE — Fers - Fontes - Aciers - Métaux — Fournitures Générales pour mines et entrepreneurs de travaux Publics - Articles de ménage - Eclairage et chauffage — Maurice Azerm, 11, rue d'Italie et 11, Rue Es-Sadikia — Entrepôts : rue Jean Le Vacher — Télégrammes : Azerm-Tunis Téléphone 8.43.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse (Ancienne Brasserie Bellevue) GIUSEPPE BUX, propriétaire - Sousse (Tunisie) — Concommissions de premier choix - Liqueurs de marque.

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. de la Renaissance - 11, r. Al-Djazira-Tunis

AVIS

La vente par voie d'enchères publiques du bois provenant de la taille du domaine « Enchir Kassas » situé à quelques kilomètres de la gare de Kerber, ligne Sousse-Sfax (caïdat de Mahdia), aura lieu sur place, au comptant, le mardi 3 mai 1921.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'administrateur-séquestre de la propriété, M. Mohamed Torki, chef du bureau de traduction à l'Administration des Habous, à Tunis.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le *jeudi douze mai mil neuf cent vingt et un, à neuf heures du matin*, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, 55, rue de l'Eglise, à l'adjudication pour la constitution en enzel les immeubles ci-après :

- 1^{re} Une parcelle de terre contenant des oliviers dite « Ammar » de un hectare 50 ares sise à la Manouba.
Mise à prix : cent cinquante francs par an, ci..... fr. 150
- 2^o Une parcelle de terre contenant des oliviers dite « El Fechtal » de un hectare 80 ares sise à la Manouba.
Mise à prix : deux cents francs par an, ci..... fr. 200
- 3^o Une parcelle de terre contenant des oliviers dite « Ben Salah » de un hectare 40 ares sise à la Manouba.
Mise à prix : cent cinquante francs par an, ci..... fr. 150
- 4^o Un terrain nu dit « Ard-Sidi Dandane » d'une superficie approximative de un hectare 50 ares sis dans la zone de culture de Gueriana, banlieue de Tunis.
Mise à prix : deux cents francs par an, ci..... fr. 200
- 5^o Une boutique sise rue El-Béehir, No 5, à Tunis.
Mise à prix : six cents francs par an, ci..... fr. 600
- 6^o Un jardin clôturé de mur de 74 mètres carrés y compris l'épaisseur du mur, sis rue du Divan.
Mise à prix : cent cinquante francs par an, ci..... fr. 150

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Administration des Habous, rue de l'Eglise, n° 55 à Tunis, bureau des enzels.

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile **Victorine** reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants**, Av. J.-Ferry - Tunis

d'être utilisables au-dessous de Brazzaville ; l'*Ogooué*, au Gabon n'est navigable que partiellement. Au Cameroun, il en est de même du *Nyong* et de la *Sanagha*. « Partout, il faut atteindre la mer par des routes ou des voies ferrées. La géographie, l'hydrologie de l'Afrique Equatoriale française nous dictent les plans de ces voies. Les transports des colonies de l'Oubangui et du Moyen-Congo suivront les roulements jusqu'à la tête de ligne du rail Brazzaville-Océan. Le Gabon, avec ses ports multiples, devra aménager des routes les atteignant. La colonie du Tchad se reliera à la mer par le Cameroun ; la voie ferrée du nord du Cameroun en bordure de la Nigéria est à exécuter de suite, afin de débouteiller le Tchad, réduit à l'emploi de la Bénoué et des bouches du Niger, en dehors du territoire français. « Voilà l'œuvre immédiate, indispensable. Nous-nous jamais dit autre chose ? Nous avons toujours soutenu, contre l'avis de M. Souleyre, ingénieur en chef des Ponts et chaussées à Bône, l'un des promoteurs, qu'il y avait des chemins de fer bien autrement intéressants à construire avant de jeter un milliard dans une entreprise aussi aléatoire que fertile en déboires.

Nouvelles de l'Intérieur

Le capricieux Bayech. — Après le départ du convoi résidentiel dans la nuit du 20 au 21 courant l'oued Gafsa a débordé en emportant le pont. Pendant toute la journée du 21 l'oued a été presque impraticable. La voiture postale a dû aller chercher le courrier à la maisonnette 25. Le 22 il a débordé de nouveau et actuellement les communications entre Gafsa-gare et la ville sont très difficiles. Les voyageurs sont obligés de traverser l'oued dans la boue jusqu'aux genoux.

A quand un pont solide !
Au Sfax-Gafsa. — Un apéritif vient d'être offert par la population de Gafsa-gare à l'occasion du départ de M. Labatut, chef de gare de notre localité nommé à Sfax et de l'arrivée de MM. Guitter, inspecteur, et Antomarchi, chef de gare, qui viennent d'être nommés à Gafsa. En exprimant à M. Labatut les regrets unanimes qu'il laisse à Gafsa, nous adressons à MM. Guitter et Antomarchi, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Ce qu'il faut lire : **LA GUERRE ILLUSTRÉE** de 1914 par GABRIEL HANOTAUX Membre de l'Académie Française

pendant les heures les plus chaudes de la journée, qui nous fait envoyer nos enfants à l'école à l'heure la plus terrible ! Le résident général serait très heureusement inspiré s'il voulait bien accorder cette insignifiante réforme qui ferait tant plaisir à la population et mettrait nos horaires ferroviaires en concordance avec ceux d'Algérie. Est-il admissible que ce qui est trouvé mauvais d'un côté de la frontière soit jugé bon de l'autre et que le gouvernement ne décrète pas une même heure légale pour toute l'Afrique du Nord ?

KORBOUS - La Côte du Soleil

Directeur du service médical M. le Dr SCHOUILL. — Location d'appartements. — Brochures, prix des hôtels et Etablissement thermal au siège social, 50, rue de Naples, Tunis. Transports par voitures automobiles « Berliet » très confortables, 4, avenue de Carthage. S'y adresser pour tous renseignements. Restaurant cachet de 1^{er} ordre tenu par Procaccia.

Le Transsaharien

jugé par le gouverneur général de l'Afrique Equatoriale française

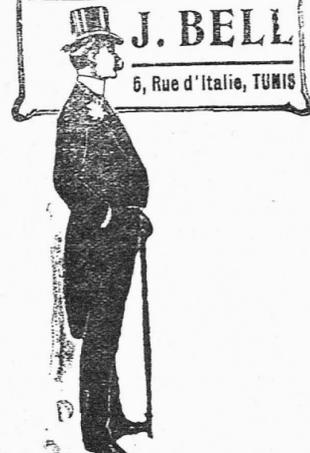
Discourant à l'occasion de l'inauguration des travaux du chemin de fer de Brazzaville à l'Océan Atlantique M. Augagneur, gouverneur général de l'Afrique Equatoriale française s'est exprimé ainsi sur le transsaharien :

« Messieurs, en jetant les yeux sur une carte d'Afrique, ce continent nous apparaît comme une île ; l'Océan Atlantique à l'ouest l'Océan Indien à l'orient, les deux océans se réunissant au sud ; au nord, le Sahara, mer desséchée. Pour communiquer avec les autres continents, l'Afrique emprunte fatalement la voie maritime. Traverser le Sahara par un chemin de fer d'exploitation pratique est impossible en raison de la nécessité pour chaque train d'emporter tout le ravitaillement nécessaire à la traversée, en raison de l'absence de tout trafic provenant des deux mille kilomètres de désert parcourus.

« L'Afrique est donc, pour ses transports, tribulaire, en dehors du littoral méditerranéen, ilot lui-même entre la Méditerranée et le Sahara, de la navigation par l'Atlantique ou l'Océan Indien. Vers l'Atlantique se déversent, à part le Chari, débouchant dans la mer saharienne, tous les fleuves de l'Afrique Equatoriale française. Ce sont, pour certains, de magnifiques routes, mais, par une singulière mauvaise fortune, aucune ne peut conduire jusqu'à la mer ; toutes se perdent à une distance plus ou moins grande de l'Océan, dans des cataractes rendant impossible jusqu'à leur embouchure le transport des produits de leurs hautes vallées. « L'Oubangui et le Congo cessent

Raymond Valensi INGÉNIEUR ARCHITECTE 22, rue de Russie — TUNIS Immeubles de rentes Constructions industrielles et rurales Arrosage — Distribution d'eau PLANS A FORFAIT - AFFAIRES - PROJETS Dépôt de Machines Agricoles 41, Rue Al-Djazira

VÊTEMENTS
J. BELL
6, Rue d'Italie, TUNIS



PHARMACIE BLOCH
4, Avenue de France, et rue Al-Djazira **Léon BLOCH Fils** Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger Spécialités françaises et étrangères, Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expéditions immédiates. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553

Chaux Hydraulique et Ciment

PAUL POTIN
DÉPOT : Rue de Turquie (Port) BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamam-Lif)

Banque Franco-Tunisienne de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache - Paquebots - Poste Français AGENCE DE TUNIS Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger. L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

Cie Générale Transatlantique Services Maritimes de la Méditerranée AGENCE DE TUNIS Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

G^{DE} DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros **Spécialité d'Amer et de Fernet Licari** Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 2900.

S^{te} F^{so} des Chaux et Ciments du Bou-Kornine Société anonyme au capital de 100.000 fr. **USINE A HAMMAM-LIF** (Téléph. 6) Adresser Commandes et Correspondance aux bureaux : 77, Avenue de Carthage — TUNIS (Téléphone 5.84)

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
— 7, Rue Amilcar — TUNIS —
Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie Société Anonyme au Capital de 125.000.000 Siège Social : ALGER — Siège Central : PARIS Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Tebourouk.

Toutes opérations de Banque : Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts Prêts hypothécaires en participation avec le **Crédit Foncier de France** amortissables au maximum en 30 ans (avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation) Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'Intérieur.

L'huile qui graisse le plus
« Vacuum Mobiloil » Marque « GARGOYLE » **Maison A. MODIGLIANI** Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles — TUNIS Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000 Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX Principales opérations Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Gardé de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances » (17^{me} ANNÉE) 28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS. Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office. L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches. Nos « PETITES ANNONCES » rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Tracteurs Mac Cormick Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & C^{ie} (R. Wallut et G. Hofmann, associés) — Tunis

Banque de Tunisie Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque. Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire **Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées** Fil de fer à fourrage 13-14-15 BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS (Tél. 1.68)